

## **Les faux indépendants**

Tout d'abord, rappelons que lors du Conseil des Ministres de Gembloux, le MR a obtenu que la lutte contre le phénomène des – vrais – faux indépendants ne soit pas une chasse aux sorcières. Les indépendants ne seront pas traqués, ils seront simplement responsabilisés face à cette problématique. On écarte aujourd'hui l'introduction d'une présomption de contrat de travail générale et aveugle, qui risquait de faire basculer un grand nombre de travailleurs indépendants sous statut de travailleurs salariés et de déstabiliser les PME et indépendants et à travers eux, des pans entiers de notre économie. On a maintenant une approche qui reconnaît la spécificité des secteurs, des classes moyennes, des indépendants, des professions libérales, qui pourront proposer eux-mêmes les moyens de lutter contre le phénomène des faux indépendants.

Les contacts ont actuellement lieu entre le Ministre de l'Emploi et les secteurs et professions concernés. Ensuite, les dossiers reviendront devant le Gouvernement pour y être discutés.